

**AVIS  
AUX USAGERS  
DU CHEMIN DE HALAGE**

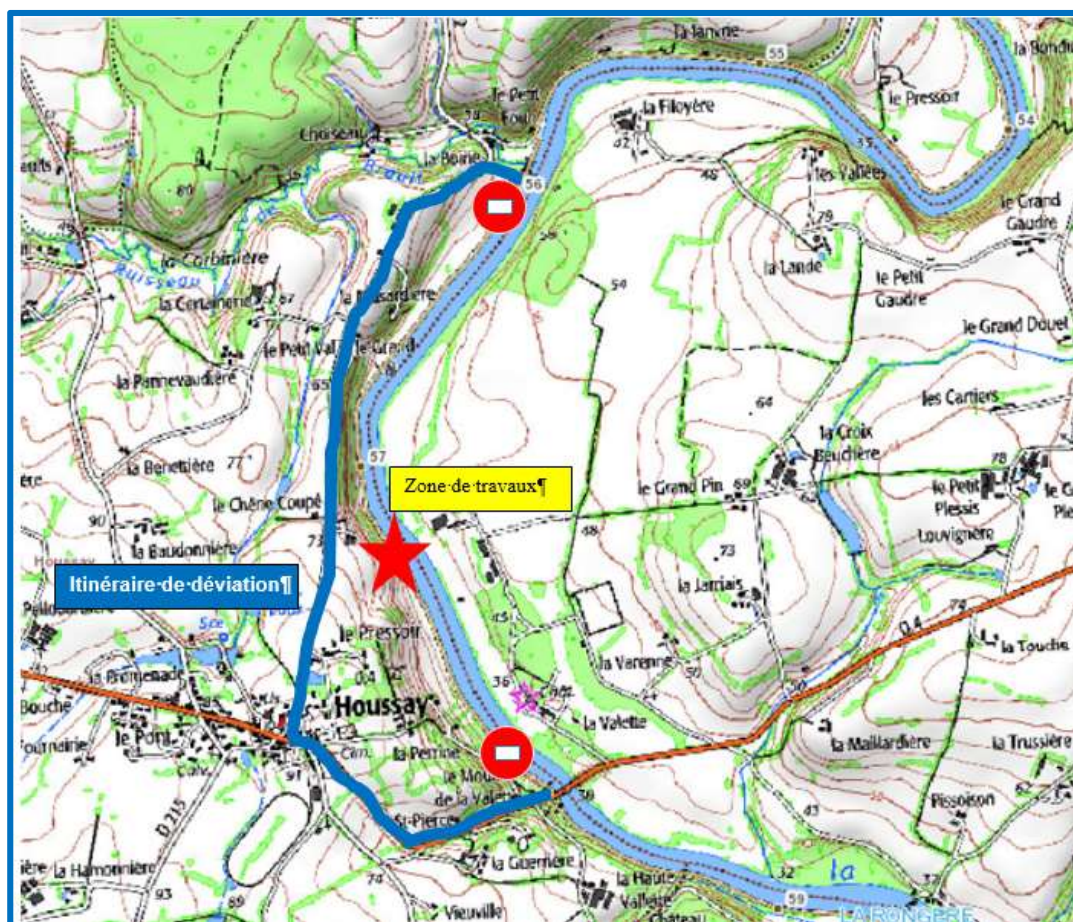
## GLISSEMENT DE TERRAIN

Les usagers du chemin de halage sont informés d'un affaissement de terrain entre le pont de la Valette et *la Boirie* sur la commune de Houssay. En conséquence, le passage de tous types de randonnée est **interdit** entre le PR 55+910 (lieudit *la Boirie*) et le PR 58+215 (Pont de la Valette)

à compter du **12 mai 2020**  
jusqu'au rétablissement du cheminement.

Un itinéraire de substitution est mis en place dans les deux sens selon le plan ci-joint :

- À partir de *la Boirie*, chemin rural jusqu'à la RD 112 ;
- RD 112 jusqu'à Houssay (RD 4) ;
- RD 4 jusqu'au pont de la Valette (chemin de halage).



Cette déviation sera levée dès lors que les conditions de sécurité seront assurées pour le cheminement sur le halage.

Merci de votre compréhension.